

↗ L'UNION ↖ FRANCO-CANADIENNE

Association Catholique et Nationale

ASSURANCE POPULAIRE A TAUX FIXES



Fondée à Montréal, le 1er octobre 1894, par M. l'abbé MAGLOIRE AUCLAIR, curé de la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Montréal, et par un groupe de philanthropes chrétiens. Sous le patronage distingué de S. G. Mgr l'archevêque de Montréal, avec l'approbation de nos Seigneurs les archevêques et évêques du Canada français et d'un grand nombre de laïques distingués.

Section des Secours en Maladie et Bénéfices au Décès

• • Assurance au Décès • •

Polices de \$500, \$1,000, \$2,000, \$3,000 : à des taux fixes, dont le montant est gradué d'après l'âge de l'assuré à son admission.

• • Secours en Maladie • •

\$3.00 par semaine, pendant les deuxième et troisième semaines de l'incapacité totale de travailler

(la première semaine après l'avis donné n'étant jamais payable,) et dix autres semaines à \$5.00, pendant une même année, s'il y a lieu.

Quand la réserve du Fonds de Secours aura atteint \$10,000 et tant qu'elle se maintiendra à ce chiffre, le sociétaire malade de L'Union Franco-Canadienne aura droit, en plus des bénéfices susdits, à douze semaines à \$3.00 et quatorze semaines à \$2.00, formant en tout \$120.00 de bénéfices de maladie par année et trente-huit semaines de secours ; c'est-à-dire plus que n'accorde aucune association de bienfaisance en pareil cas.

DEPUIS QU'ELLE EXISTE ❖ ❖ ❖ ❖

L'Union Franco-Canadienne

a déjà distribué dans la province de Québec, en bénéfices de toute nature,

Au Delà de - \$35,000.00